

Interfel se félicite de la décision du ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation quant à un plan de soutien à la filière de fruits et légumes

Le ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation, Julien Denormandie a donc annoncé l’élaboration d’un plan de souveraineté français et européen consacré aux fruits et légumes frais répondant ainsi aux différentes demandes de l’interprofession.

A plusieurs reprises et encore récemment au salon international de l’agriculture et plus particulièrement dans le contexte actuel, les professionnels de la filière des fruits et légumes frais ont rappelé l’importance et l’urgence de la mise en place d’une stratégie de soutien à notre filière.

Interfel se félicite de la décision prise par le gouvernement au travers de son ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation, Julien Denormandie, d’une action spécifique aux fruits et légumes. Une telle initiative répond à de multiples enjeux tant de sécurité alimentaire sur le territoire, de réponses aux évolutions indispensables en matière d’adaptation aux changements climatiques avec l’appui indispensable de la recherche appliquée. Enfin, un soutien global est nécessaire au développement de la consommation de fruits et légumes frais, enjeu de santé publique et d’impact positif sur l’environnement.

Les modalités de mise en œuvre de ce programme pourront s’appuyer sur les différentes contributions réalisées par l’Interprofession, notamment au travers des plans de filière et de relance et de notre contribution au « Varennes de l’eau et d’adaptation au changement climatique ».

Une stratégie collective partagée avec les pouvoirs publics et les professionnels permettra de se mettre en adéquation avec les enjeux sociétaux et défis économiques auxquels notre filière se doit de répondre.

Contact presse

Christelle GROUSSARD – 01 49 49 15 24 – 07 76 96 28 06 - c.groussard@interfel.com

A propos d’Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l’ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d’initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l’Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l’Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com